



COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du six février deux mille vingt quatre

Département du Loiret
Arrondissement et canton
de Pithiviers
Communauté de communes
du Pithiverais

N° D-0005/2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	15

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoints, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Éric, PERON Corinne, PERRETIN Jean-François

Absents excusés :

Monsieur BELLEC David pouvoirs à Madame DEROUET Hélène

Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris

Monsieur RIBEAUCOURT Pascal - Madame CHARBONNIER Martine - Monsieur LANGUILLE François - Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MENARD

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un terrain multisports à destination des enfants de la commune associée de Bouzonville en Beauce.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 60 813.00 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR et à une subvention de l'Agence Nationale du Sport

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur la commune de Bouzonville en Beauce pour un montant de 60 813.00 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Terrassement	25 060.00	30 072.00	DETR	24 325.20	29 190.24
Fourniture du terrain multisports	25 503.00	30 603.60	Agence Nationale du Sport	24 325.20	29 190.24
Montage et pose	10 250.00	12 300.00	Autofinancement	12 162.60	14 595.12
TOTAL	60 813.00	72 975.60	TOTAL	60 813.00	72 975.60

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire
 - o afin de déposer les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR et auprès de l'Agence National du Sport
 - o afin de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,



P. CHALINE